



Avis public

**Avis d'information sur la politique de remboursement des frais des non-résidents
pour les activités de loisirs au centre sportif de Mégantic et au Centre de ski
Mégantic**

Lors de la séance du 12 juillet 2022, le conseil municipal a donné un avis de motion afin d'édicter une politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs au centre sportif Mégantic et au centre de ski Mégantic (CSM) et ce pour permettre aux citoyens de se prévaloir des tarifs résidents.

Cette politique vient remplacer l'entente que la municipalité avait avec la ville de Lac-Mégantic. En effet, l'entente que la municipalité a pris fin le 30 juin 2022.

De ce fait, la municipalité par le biais de la politique de remboursement des frais d'activité de loisirs au CSM vient souligner son engagement envers la population nantaise à offrir un service à la hauteur de leur attente. Cette politique a pour objectif principal d'encourager la population aux activités sportives, récréatives en les rendant plus accessibles à tous.

Enfin, la municipalité de Nantes vous invite à contacter l'administration municipale pour avoir les détails du projet de la politique et les modalités de son application. Vous pouvez nous écrire par courriel à dgmunantes@axion.ca ou par téléphone au 819-547-3655

Donné à Nantes, ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt et deux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ali Mohammed Ayachi', is written over a horizontal line.

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général et greffier-trésorier